



CONSEIL GENERAL BRETNY-SUR-MORRENS

Extrait du procès-verbal

Séance du jeudi 10 octobre 2024 à Bretny-sur-Morrens

Présidence : M. Arnold Ottonin

Effectif : 83 Présents : 54

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal de la dernière séance

Le projet du procès-verbal n°10-2024 de la dernière assemblée, soit du 6 juin 2024, est accepté à l'unanimité.

4. Préavis n°04/2024 – Arrêté d'imposition 2025

Le rapport de la commission des finances est lu par M. Frank Bottini. L'arrêté d'imposition 2025, avec un taux à 76% (baissé de 2 points), est accepté à l'unanimité.

5. Préavis n° 05/2024 – Fonds pour le développement durable

Le rapport de la commission PECC est lu par Mme Andrée Resin. Le rapport de la commission des finances est lu par M. Marc Heuschkel. L'amendement de Mme Madeleine Geiger est accepté à la majorité, moins 9 non et 2 abstentions. L'amendement de Mme Cécilia Vega est refusé avec 18 non, 4 oui et 31 abstentions. Le préavis n° 05/2024 est refusé avec 20 oui, 21 non (avec la voix du président, vu l'égalité des oui et des non) et 13 abstentions.

6. Préavis n° 06/2024 – Modification des statuts de l'ARASPE

Le rapport de la commission ad hoc est lu par M. Jean-Marc Friedli. Le préavis n° 06/2024 est accepté à l'unanimité.

Ainsi délibéré en séance du 10 octobre 2024.

Le Président du Conseil Général

Arnold Ottonin



La Secrétaire

Anne-Claire Tharin-Racine